



CHUGOKU
MARINE PAINTS
 WWW.CHUGOKUPAINTS.COM

SEAJET THINNER A



1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

CHUGOKU PAINTS B.V
 Sluisweg 12, 4794 SW Fijnaart
 Postbus 73, 4793 ZH Fijnaart
 Tel. +31-167-526100 - Fax +31-167-522059
 E-mail: msdsregistration@chugoku.nl
 Les Pays Bas
 APPLICATION: Peinture et/ou produit similaire.

Code de produit: 908TR
 Aussi applicable pour: 908TZ
 Imprimés: 22-10-2007
 Date de la révision: 06-12-2002
 No.DE TELEPHONE D'URGENCE:
 +31 653 760 129
 +31 651 677 058

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

R10 Inflammable.
 R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
 R38 Irritant pour la peau.

Pour de plus amples détails concernant la santé et l'environnement, voir sections 11 & 12.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances présentant un danger aux termes de la Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE, ou avec valeurs limites d'exposition:

Noms	EG-no.	gamme de symbole concentr.	Phrases R
Xylène	215-535-7	50-100 Xn	10-20/21-38-

4. PREMIERS SECOURS

Cas général:

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
 NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Inhalation:

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche.
 Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

Contact avec les yeux:

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Contact avec la peau:

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.
 NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Ingestion:

En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

SEAJET THINNER AImprimés: 22-10-2007
Date de la révision: 06-12-2002**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****Moyens d'extinction recommandés:**

mousse résistante aux alcools, CO₂, poudres à ne pas utiliser: pulvérisation d'eau.
Ne pas utiliser d'extincteurs à eau sur des produits contenant de la poussière de zinc.

Recommandations:

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTALE**Précautions personnelles**

Eliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Eviter d'inhaler les vapeurs.
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Précautions environnementales

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou coups d'eau.
Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes pour nettoyer

Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Manipulation:**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher la création des concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser le produit dans les locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.
La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Il est conseillé aux ouvriers de porter des chaussures et des vêtements antistatiques et de réaliser les sols en matériau conducteur. Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Eviter l'inhalation des poussières, vapeurs et aérosols de pistilage de la préparation. Eviter l'inhalation de poussières de silice (sable).
Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où préparation est utilisée.
Pour la protection individuelle, voir rubrique 8.
Ne jamais ouvrir les emballages par pression et toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Observer les réglementations de la protection du travail (Code du Travail).
Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistilage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

Stockage:

Stocker conformément à mesure législative en vigueur.
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.
Stocker entre 0°C et 40°C dans un endroit sec, bien ventilé. Tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.
Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalins.
Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
Ne vider pas dans les égouts.

SEAJET THINNER A

Imprimés: 22-10-2007
Date de la révision: 06-12-2002

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique:

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations de particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Valeurs limites		(NL)	(GB)	(E)	(F)	(D)	(S)	(I)	A P
Xylène	8hr ppm/mg/m ³	50/210	50/220	50/221	100/435	100/440	50/200	100/440	H
	15m ppm/mg/m ³	100/442	100/441	100/442	200/870	200/880	100/450	150/661	

The Netherlands - TGG = Tijd Gewogen Gemiddelde (8u/15 min.) MAC-waarden, U.K. - TWA = Time Weighted Average (8h/15 min.) HSE EH40 Exposure Limits, España - VLA = Valores de Exposición Diaria (ED-8hr) & Exposición de Corta duración (CD-15m) La Comisión de Higiene y Seguridad, France - VME = Valeur Moyenne d'Exposition (8hr) & VLE = Valeur Limite d'Exposition calculée sur une courte durée (15m) le Ministère du Travail, Deutschland - Aussetzung - 8 Std/15 min.) TRGS 900 (MAK-Grenzwerten), Sverige - NGV = Nivågränsvärde (8t) & KTV = Korttidsvärde (15m) Arbetarskydds styrelsens Hygieniska Gränsvärd, Italia - TLV = Threshold Limit Value (Lungo termine 8 ore/Breve Termine 15 m) Commissione ACGIH-American Conference of Governmental Industrial Hygienists.

AP = Absorption par le Peau; H: Risque d'absorption par la peau.

Protection individuelle:

Protection respiratoire:

Il est essentiel de porter un appareil respiratoire autonome lors de l'application de ce produit au pistolet si l'exposition de l'applicateur ou des personnes alentours ne peut pas être maintenue en-dessous des limites d'exposition professionnelle et que les contrôles et méthodes techniques professionnelle et que les contrôles et méthodes techniques ne peuvent pas être raisonnablement améliorés, par ex. avec un système d'air comprimé ou un masque équipé de filtres appropriés, A2 pour vapeurs organiques (combiné avec un filtre à poussière P3). Le ponçage sec, le découpage de flamme et/ou la soudure du film de peinture sec provoqueront la poussière et/ou les vapeurs dangereuses. Le ponçage humide devrait être utilisé dans la mesure du possible. Si l'exposition ne peut pas être évitée par la fourniture de ventilation d'échappement local, le matériel de protection respiratoire approprié devrait être utilisé.

Protection des mains:

En cas de contacts prolongés ou répétés, utiliser des gants. Les gants Viton offrent une bonne protection contre les contacts intenses avec la plupart des solvants, par ex. lors d'une immersion totale dans le solvant. Les gants en nitrile offrent une bonne protection pendant l'application au pistolet. Suivant l'intensité du contact avec le produit lors de l'application et la marque, les gants doivent être remplacés plus ou moins souvent; consulter le fournisseur des gants pour de plus amples détails. Temps de pénétration des gants en nitrile: méthyléthylcétone 7 min, Toluène 26 min, Xylène 53 min, Méthylisobutylcétone 4 min, White Spirit >480 min et alcool isopropylique >480 min. Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Protection des yeux:

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

Protection de la peau:

Porter des revêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistent à haute température. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Protection de l'environnement: voir rubrique 12

9. PROPRIETIES PHISQUES ET CHEMIQUES

Etat physique: Visqueux	Masse spécifique: 0,87 g/cm ³	Point d'éclair: 25°C	Solubilité dans l'eau: Pas soluble
Viscosité ISO Cup 6: 8s	Viscosité Ford Cup 4: 8s	Limite inférieure d'explosion:	Persistance et biodégradabilité dans l'eau: Biodégradabilité
Xylène		1.0-7.0%	
			Bioaccumulation: Aucun

SEAJET THINNER A

Imprimés: 22-10-2007
Date de la révision: 06-12-2002

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la rubrique 7).
Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux.

Matériaux à éviter

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

Produits de décomposition dangereux

tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. La préparation a été examinée et classée pour les risques toxicologiques suivant la méthode conventionnelle de la Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE. Voir sections 2 et 15 pour plus de détails. L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans le cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent provoquer ces effets par pénétration à travers la peau. Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatitis non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle même n'est disponible.




Le produit ne doit pas être déversé dans les égouts ni dans les cours d'eau.

La préparation a été examinée suivant la méthode conventionnelle de la Directive des Préparations Dangereuses (1999/45/CE) et n'est pas classée dangereuse pour l'environnement.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur sur les déchets et les emballages vides pour la France l'arrêté du 15 juillet 1994. La classification dans le catalogue des déchets Européens de ce produit, quant classé comme déchet est: 08 01 11. Si ce produit est mélangé avec d'autres déchets, ce code peut ne pas être suffisant. Si mélangé avec d'autres déchets, le code approprié devra être attribué. Pour plus d'information contacter votre autorité locale des déchets.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID Classe: 3	Risque secondaire: -	Groupe d'emballage: III	
Numéro ONU: 1263	Hazard Identification Number: 30		
Désignation Officielle de la marchandise: Peintures			
IMDG Classe: 3	Risque secondaire: -	Groupe d'emballage: III	
Numéro ONU: 1263	Désignation Officielle de la marchandise: Peintures		
Polluant Marin: Non			
EMS: F-E, S-E	Dispositions spéciales: 163, 223, 944, 955		
IATA Classe: 3	Risque secondaire: -	Groupe d'emballage: III	
Numéro ONU: 1263	Dispositions spéciales: A3, A72		
Désignation Officielle de la marchandise: Peintures			

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail de l'IMDG pour la mer et du IATA pour le transport par air. Transport dans les lieux de l'utilisateur: Toujours transport dans des récipients fermés qui sont debout et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

SEAJET THINNER AImprimés: 22-10-2007
Date de la révision: 06-12-2002**15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

Les informations données sont requises aux termes de l'annexe II du règlement (CE) No 1907/2006 et Directive Préparations Dangereuses 1999/45/EC.

Aux termes de Directive Préparations Dangereuses arrêté du 21/02/1990 modifié et 1999/45/EC.

Le produit est étiqueté comme suit:

Classe de danger: Xn
Contient: Xylène



R10 Inflammable.
R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R38 Irritant pour la peau.

S02 Conserver hors de la portée des enfants.
S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S23 Do not breath vapor/spray.
S38 In case of insufficient ventilation, wear suitable respiratory equipment.

16. L'AUTRE INFORMATION

R10 Inflammable.
R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R38 Irritant pour la peau.

Les renseignements que la FDS contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations européennes et nationales.

Un produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu une instruction écrite.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

L'information donnée dans la FDS est considérée comme une description des exigences de sécurité de notre produit: elle ne doit pas être considérée comme une garantie des propriétés du produit.